

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
FRANCOIS BOISJOLY	Conseiller	8 446	4 223		
JOSEE CASTONGUAY	Conseiller	8 446	4 223		
ANDRE VILLENEUVE	Maire	25 338	12 669	7 567	3 784
LYNE CLERMONT	Conseiller	8 446	4 223	254	127
MARTIN LAVALLEE	Conseiller	8 446	4 223		
MARIE-EVE MONDOR	Conseiller	8 446	4 223		
LUCIE OUELLET	Conseiller	8 446	4 223		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).